

**Compte rendu de la séance du Conseil municipal**  
**du 10 juin 2020**

L'an deux mil vingt et le dix juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au foyer communal de LUCY, sous la présidence de Frédéric MOISELET-PARQUET, Maire de Lucy sur Cure.

**Présents** : DEFRANCE Guy\*, MAILLARD Thierry, MARCEAU Annick, , BOURGEOIS Mickaël, MADON Christian, LEVASSEUR Mireille, MARX Marie-Claude, MOISELET-PARQUET Frédéric, TUPINIER Agnès, BAUDOUIN Alain

**Absente excusée et représentée** : DEIGNEAU Christelle pouvoir à Mickaël BOURGEOIS

\*arrivée de Guy DEFRANCE à 20h20

**Ordre du jour:**

1 / Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020

2 / Liste des commissions communales

3 / Représentants aux différentes instances

4 / Convention avec AGIR

4 / Fixation d'un seuil autorisant le Maire à engager des dépenses et à les régler

5 / Questions diverses

**1 / Le compte-rendu du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.**

**2 / Liste des commissions communales et 3 / Représentants aux différentes instances**

Titulaire / Suppléant

<b>Délégués communautaires</b>	Frédéric MOISELET-PARQUET et Guy DEFRANCE
<b>SDEY</b>	Titulaire Guy DEFRANCE et suppléant Mickaël BOURGEOIS
<b>SIVC (Cure)</b>	Titulaire Guy DEFRANCE et Suppléant Alain BAUDOUIN
<b>Commission Finances</b>	Guy DEFRANCE, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER, Mickaël BOURGEOIS, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, <u>Frédéric MOISELET-PARQUET</u> , Annick MARCEAU
<b>Commission Travaux</b>	Guy DEFRANCE, Marie-Claude MARX, <u>Christian MADON</u> , Mireille LEVASSEUR, Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER, Mickaël BOURGEOIS, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, <u>Frédéric MOISELET-PARQUET</u> , Annick MARCEAU
<b>CAO</b>	Christian MADON, <u>Mireille LEVASSEUR</u> , Mickaël BOURGEOIS, <u>Frédéric MOISELET-PARQUET</u> ,
<b>Commission Ecole/Jeunesse</b>	<u>Annick MARCEAU</u> , <u>Christelle DEIGNEAU</u>
<b>Commission Environnement</b>	Guy DEFRANCE, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, <u>Alain BAUDOUIN</u> , Agnès TUPINIER, Mickaël BOURGEOIS, Christelle DEIGNEAU, <u>Thierry MAILLARD</u> , Frédéric MOISELET-PARQUET, Annick MARCEAU
<b>Correspondant Défense</b>	Frédéric MOISELET-PARQUET

<b>Correspondant Agedi</b>	Titulaire Frédéric MOISELET-PARQUET et suppléant Alain BAUDOUIN
----------------------------	---

### SOUS-COMMISSIONS

<b>Eau</b>	<u>Guy DEFRANCE</u> , <u>Mickaël BOURGEOIS</u> , Alain BAUDOUIN, Xavier MARCEAU, Thierry MAILLARD
<b>Essert</b>	<u>Marie-Claude MARX</u> , <u>Thierry MAILLARD</u>
<b>Gestion des agents techniques</b>	Frédéric MOISELET-PARQUET, <u>Christian MADON</u> , Mireille LEVASSEUR
<b>Vie des villages + communication</b>	Guy DEFRANCE, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER, Mickaël BOURGEOIS, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, Frédéric MOISELET-PARQUET, Annick MARCEAU, Sandra PICART
<b>Forêts</b>	Guy DEFRANCE, <u>Mickaël BOURGEOIS</u> , Thierry MAILLARD, Marie-Claude MARX, <u>Xavier MARCEAU</u>
<b>Voirie</b>	<u>Frédéric MOISELET-PARQUET</u> , <u>Christian MADON</u> , Mireille LEVASSEUR, Guy DEFRANCE
<b>Immobilier</b>	<u>Christian MADON</u> , <u>Xavier MARCEAU</u> , Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU, Marie-Claude MARX

#### **4 / Adhésion à l'association AGIR**

Le Maire présente l'association AGIR située à AVALLON qui met à disposition des chercheurs d'emplois dans différents domaines d'intervention.

Le Maire propose d'adhérer à l'association AGIR afin de pallier l'absence de l'agent technique en arrêt maladie depuis bientôt 3 mois.

Le montant de l'adhésion est de 15 € par an.

Le coût horaire de la mise à disposition d'un agent est de 17.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte à l'unanimité, d'adhérer à l'association AGIR et de faire appel à l'un de leurs agents pour effectuer des travaux incombant à l'agent technique.

#### **5 / Fixation d'un seuil autorisant le Maire à engager des dépenses et à les régler**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante les dispositions de :

- l'article 1 du Code des Marchés Publics qui précise que tout achat à titre onéreux est un marché public.
- l'article L2122-22 paragraphe 4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée du mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager des dépenses à hauteur de 5 000 € HT maximum sans passer par une délibération du Conseil Municipal si les crédits sont disponibles sur la ligne budgétaire. L'objectif est de permettre une fluidité et une réactivité face à des imprévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire, par délégation, à engager les dépenses à hauteur de 5 000 € HT sous réserve de la disponibilité de crédits sur les lignes budgétaires concernées.

## **6 / Questions diverses**

- Le Maire propose de vendre les deux remorques de la commune avec une mise à prix à 300 € afin d'en acquérir une de taille supérieure, soit avec 750kgs de charge et double essieux. Cet achat permettrait de réduire les aller et retour à la déchetterie, de transporter le matériel aisément et lors de l'élagage, de se débarrasser des branchages en une seule fois. Après discussion, les élus approuvent cette transaction et charge le Maire de proposer en priorité la vente des deux remorques aux habitants par voie d'affichage.
- Le Maire fait part de la demande de Monsieur NAUDIN Romain, locataire du garage d'Essert, de réduire son préavis de départ à un mois au lieu de trois mois comme mentionné dans son bail. L'assemblée accepte cette requête.
- Le Maire informe de la nécessité d'installer un programmateur de chauffage au foyer communal. Il prend rendez-vous avec l'entreprise Guillerot pour ce faire.
- Le Maire annonce l'absence de l'agent technique, Dominique SAVEREAU, pour raison maladie depuis le 30 avril 2020.
- Thierry MAILLARD demande que soit contrôlé l'éclairage public à Essert. Christian MADON se charge de prendre rendez-vous avec l'entreprise CBE.
- Marie-Claude MARX explique la nécessité de refaire le site internet afin que soient diffusées les informations communales et intercommunales. Le Maire se charge de ce dossier avec Alain BAUDOIN. Un devis a d'ailleurs été demandé.
- Christian MADON réitère la demande d'un administré concernant la mise en place de ralentisseurs dans la Grande Rue à Lucy. Ces travaux sont inscrits dans les projets de la commune mais les finances ne permettent pas de les effectuer pour le moment.
- Annick MARCEAU expose les problèmes de nuisance sonore et de sécurité relatifs à la circulation de motocross sur la voie publique. Alain BAUDOIN avait proposé une mise à disposition de l'un de ses terrains pour ces adolescents, restée sans suite en raison du confinement. Une rencontre avec le Maire de Bessy aura lieu pour étudier l'éventualité d'un terrain de jeux commun.
- Le Maire propose la mise en valeur du parc des peupliers situé à Essert.
- Le Maire a pris un arrêté pour interdire l'accès au fond du parc de Lucy en raison du risque de chutes de branches et d'arbres. L'entreprise devrait couper les peupliers d'ici la fin du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 21h45

Le Maire,  
Frédéric MOISELET-PARQUET

